



COMPTE-RENDU

MAIRIE DE LUGAGNAC (46260)

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 Mars 2021

Etaient présents : François REYMANN, Nathalie DEVIMES, Vincent LAGARRIGUE, Catherine MORIN, Norbert FLACONECHE, Sophie WALTER

Présents en visioconférence : Yannick MONTAGNE, Laurence MARY, Gyl CRAYSSAC

Absents excusés : Jean-François VIGNES a donné pouvoir à Norbert FLACONECHE
Philippe RAMOND

La séance, sous la présidence de Monsieur François REYMANN, Maire, est ouverte à 18h00.
Madame Catherine MORIN est nommée secrétaire de séance.

I. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 12 février 2021 :

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

II. Débat PLUi - PADD :

Ce débat s'inscrit dans la démarche participative engagée pour le projet de PLUi. Il fait suite à la réunion de présentation qui s'est tenue le 4 mars à l'intention des membres des conseils municipaux des communes de Limogne en Quercy, Lugagnac et Varaire.

En préalable, le Maire, François REYMANN, précise que ce débat ne donne pas lieu à délibération, l'objectif étant que les membres du Conseil puissent échanger sur le contenu du PADD, en cohérence avec les orientations du SCOT.

Le débat s'instaure en s'appuyant sur les différents documents transmis par la CCPLL et plus particulièrement sur

- Le plan synthétique du PADD qui dégage deux axes et quatre orientations,
- Le zoom sur le rapport de présentation.

Les thématiques traitées

Agriculture et environnement :

- faciliter et soutenir le développement de l'AFP de Lugagnac-Crégols,
- accompagner les agriculteurs proches de la retraite dans une réflexion sur une reprise même partielle de leur exploitation, en apportant des éléments de connaissance de cette transition via un apport d'informations par la Chambre d'Agriculture et la DDT
- s'opposer à des projets de développement à grande échelle d'équipements photovoltaïques et éoliens.

Economie et social :

- assurer une veille sur les évolutions de pratiques professionnelles (ex : le télé travail) et les attentes de nouveaux arrivants. Rechercher des moyens de proposer une offre adaptée à leurs besoins, en cohérence avec la capacité d'accueil de ce type de structures à Lugagnac,
- veiller à ce que le village ne soit pas exclu du maillage territorial pour un meilleur accès aux services, notamment pour les déplacements, la garde d'enfants, l'accès aux services publics...

Paysage et urbanisation :

- préserver l'organisation spatiale du village,
- gagner en qualité de l'habitat, notamment d'un point de vue énergétique,
- valoriser les hameaux et identifier des terrains pouvant être rendus constructibles à proximité de ces petits territoires de vie en veillant à leur conserver leur caractère initial,
- actualiser l'identification des formes bâties (granges) et engager avec leurs propriétaires une réflexion, dans l'objectif d'inciter à des changements de destination,
- conduire une réflexion avec la CCPLL pour engager une démarche volontariste de mise à disposition de leviers pour l'acquisition de formes bâties en vue de changement de destination (aides techniques et financières),

III – Questions diverses :

III-1 : Arrêté de Police pour le chemin de Champs Grands

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la proposition du Maire de prendre un Arrêté de police pour limiter sur ce chemin la vitesse à 30km/h, à des véhicules de moins de 3.5 tonnes, sauf pour les engins agricoles.

III-2 : Contrat de protection sociale GROUPAMA

Le Maire indique que la titularisation et le volume horaire de la secrétaire de Mairie nécessiterait de souscrire un contrat destiné à couvrir des risques à la charge de la commune conformément au CGCT (liés à la maladie, l'invalidité, les accidents de la vie privée, le décès). Ces risques, s'ils se manifestent, peuvent représenter des montants de prestations très importants, que le budget de la commune ne permettrait pas d'honorer.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du contrat proposé par GROUPAMA, donne son accord pour que ce contrat soit souscrit.

III-3 : Choix du nom des cimetières

Le Conseil Municipal décide que les cimetières porteront les noms de :

- Cimetière de l'Église, pour le cimetière ancien
- Cimetière du Cayrou, pour le cimetière nouveau

Le Règlement Intérieur des cimetières sera actualisé avec ces dénominations.

III-4 : Don d'une parcelle sur le chemin des Combes

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'acceptation de ce don, d'une superficie de 1,43 ha. Le donateur en sera donc informé et remercié. Le Maire se chargera d'engager la démarche administrative de transfert de propriété à cet effet.

III-5 : Aménagement de la Place Louis Malle : point reporté

III-6 : Stockage de matériel communal

Le lieu dans lequel le matériel lourd est actuellement stocké risque de ne plus être accessible à partir du mois de juillet. Un nouvel espace adapté au volume de ce matériel est actuellement recherché par le Conseil Municipal, en priorité sur Lugagnac.

III-7 : Site internet pour la commune

Un site internet contenant les informations utiles tant pour les habitants que pour des personnes extérieures est nécessaire. Une approche de prestataires possibles est en cours ainsi que la définition des principaux thèmes à décliner sur ce site. Le choix du prestataire sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au **09 avril 2021** à 18h00 en Mairie.